



## fausse déclaration après accident

Par **letici84**, le **24/10/2008** à **12:55**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un véhicule que conduit mon conjoint.

Le 11/07/08 il a eu un accident avec un autre véhicule où il était en faute. Les deux parties ont convenu d'un arrangement à l'amiable et l'on a versé la somme convenue 2 jours après en main propre.

Il y a deux jours j'ai reçu un courrier de l'assurance de l'autre personne pour cet accident. J'ai appelé cette assurance qui m'a confirmé que son sociétaire avait déposé un dossier pour délit de fuite et dégradation du bien d'autrui.

Que faire? doit-je aller déposer plainte pour fausse déclaration? comment me couvrir alors qu'il n'a rien signé prouvant qu'il a bien pris cet argent?

Merci